

BELLUM^{MD}

Herbicide [Sélectif]

COMMERCIAL

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, les canneberges, les bleuets, et le gazon en plaques.

PRINCIPE ACTIF :

Mésotrione 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,033 % à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

SENSIBILISANT POTENTIEL DELA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 35252 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : 1L - vrac

ALBAUGH, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny IA 50021
United States
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant potentiel de la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec d'autres végétaux. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des

boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

NE PAS utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE PAS** pulvériser au-delà de la limite du champ.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.]

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. BELLUM ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLE:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

BELLUM^{MD}

Herbicide [Sélectif]

COMMERCIAL

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, les canneberges, les bleuets et le gazon en plaques.

PRINCIPE ACTIF :

Mésotrione 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,033 % à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 35252 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU ET : **1L - vrac**

ALBAUGH, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny IA 50021
United States
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant potentiel de la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors d' l'application dans une cabine fermée. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec d'autres végétaux. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des

boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

NE PAS utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE PAS** pulvériser au-delà de la limite du champ.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. BELLUM ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produits inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenu :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

BELLUM est un herbicide concentré en suspension qui a une activité résiduelle dans le sol, procurant une suppression ou une répression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs et d'autres cultures énumérées sur l'étiquette.

BELLUM offre un haut degré de sécurité pour la culture, ce qui laisse beaucoup de souplesse quant au choix du moment de la pulvérisation dans le maïs et les canneberges.

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mod' d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte' L'utilisateur devrait communiquer avec ALBAUGH, LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qu' n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

BELLUM peut être utilisé en association avec d'autres herbicides dans le cadre d'un traitement à large spectre et à pulvérisation unique contre les mauvaises herbes dans le maïs.

Dans les utilisations en postlevée, BELLUM est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance de la plante.

BELLUM peut aussi être utilisé en association avec un herbicide antigraminées de postlevée afin d'obtenir un spectre d'activité élargi pour la suppression des mauvaises herbes en postlevée dans le maïs.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

5.) MAÏS

Pulvérisation en prélevée : (maïs de grande culture, maïs de semence et maïs sucré) – Est du Canada seulement

Appliquer BELLUM à raison de 0,30 L par l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

BELLUM supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc	moutarde des champs
amarante à racine rouge	petite herbe à poux (répression)
abutilon	

Lorsque qu'il est utilisé en association avec l'Herbicide DUAL II MAGNUM^{MD}, PRIMEXTRA^{MD} II MAGNUM Herbicide, ou encore avec l'Herbicide DUAL II MAGNUM plus l'Herbicide AATREX^{MD} LIQUIDE 480, BELLUM assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en prélevée

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA BELLUM	TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION ¹
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,25 – 1,75 L l'Herbicide DUAL II MAGNUM
		3,0 – 4,0 L PRIMEXTRA II MAGNUM Herbicide
		1,25 – 1,75 L l'Herbicide DUAL II MAGNUM + 2,1 – 3,1 L Herbicide AATREX Liquide 480

¹ Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec BELLUM pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

2.) Pulvérisation en postlevée hâtive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement

Appliquer BELLUM à raison de 0,30 L par l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

BELLUM supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc	moutarde des champs
amarante à racine rouge	petite herbe à poux (répression)
abutilon	

Lorsque qu'il est utilisé en association avec l'Herbicide DUAL II MAGNUM, PRIMEXTRA II MAGNUM Herbicide ou encore avec l'Herbicide DUAL II MAGNUM plus l'Herbicide AATREX Liquide 480, BELLUM assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée hâtive (du stade de la pointe verte au stade 2 feuilles du maïs et du stade du cotylédon au stade 2 feuilles des mauvaises herbes)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA BELLUM	TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION¹
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,25 – 1,75 L l'Herbicide DUAL II MAGNUM
		3,0 – 4,0 L PRIMEXTRA II MAGNUM Herbicide
		1,25 – 1,75 L l'Herbicide DUAL II MAGNUM + 2,1 – 3,1 L l'Herbicide AATREX Liquide 480

¹ Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec BELLUM pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

3.) Pulvérisation en postlevée tardive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement

Appliquer BELLUM à raison de 0,21 L par l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 100 à 200 L d'eau et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

Toujours ajouter un agent tensioactif au mélange. Utiliser l'agent tensioactif non ionique AGRAL[®] 90 à 0,20 % v/v.

Pour un résultat optimal, pulvériser BELLUM sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après un traitement avec BELLUM seront supprimées une fois qu'elles auront absorbé l'herbicide présent dans le sol, pourvu qu'il y ait suffisamment d'humidité pour permettre l'absorption.

BELLUM supprimera les mauvaises herbes suivantes :

morelle noire de l'Est	amarante à racine rouge
abutilon	petite herbe à poux (répression seulement)

jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes.

Lorsqu'il est utilisé en association avec l'Herbicide AATREX Liquide 480, BELLUM supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus. Lorsqu'il est utilisé en association avec l'Herbicide AATREX Liquide 480 et un produit contenant du glyphosate sur du maïs résistant au glyphosate SEULEMENT, BELLUM supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus plus les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées. Lorsque qu'il est utilisé en association avec l'Herbicide Ultim + l'Herbicide AATREX Liquide 480, BELLUM assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions. Consulter l'étiquette des produits l'Herbicide Ultim pour connaître les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée (stade 3 à 8 feuilles du maïs et jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA BELLUM¹	TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION²
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression seulement)	0,21 L	
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux	0,21 L	0,58 L l'Herbicide AATREX Liquide 480
Mauvaises herbes supprimées par BELLUM plus mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide Ultim	0,21 L	33,7 g l'Herbicide Ultim ³
Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve BELLUM + l'Herbicide AATREX Liquide 480 plus mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide Ultim	0,21 L	0,58 L l'Herbicide AATREX Liquide 480 + 33,7 g l'Herbicide Ultim ³
Mauvaises herbes supprimées par BELLUM plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.	0,21 L	1,67 L du produit contenant le glyphosate (formulation de 540 g/L e.a.) ⁴
Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve BELLUM + l'Herbicide AATREX Liquide 480 plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.	0,21 L	0,58 L l'Herbicide AATREX Liquide 480 + 1,67 L du produit contenant le glyphosate (formulation de 540 g/L e.a.) ⁴

⁴ Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ce taux glyphosate. Consulter les étiquettes du produit de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées. Pour les formulations contenant des concentrations de glyphosate autres que 540 g e.a./L, consultez l'étiquette du produit de glyphosate pour connaître la dose appropriée pour les mauvaises herbes visées.

¹ Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

² Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec BELLUM pour connaître les directives spécifiques relatives aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

³ Les mélanges en cuve contenant Ultim peuvent être pulvérisés jusqu'au stade 6 feuilles du maïs seulement.

Délais d'attente avant la récolte

Cultures	Délai avant la récolte (jours)
Maïs de grande culture - grain/épi	100
Maïs fourrager	90
Maïs sucré	50

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

BELLUM peut être utilisé en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré. Par contre, seul le maïs de grande culture peut être traité en postlevée. Les lignées auto-fécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré n'ont pas toutes fait l'objet d'essais; l'usage de BELLUM doit être approuvé par la compagnie semencière, et l'utilisateur doit se conformer aux directives reçues de celle-ci.

Bien que BELLUM offre une bonne souplesse pour la rotation des cultures, certaines cultures peuvent être sensibles à de faibles concentrations dans le sol. Il faut donc évaluer soigneusement les plans d'assolement avant d'utiliser BELLUM (consulter les sections « *DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES* »).

Du temps sec suivant la pulvérisation peut réduire l'activité de BELLUM en prélevée. En l'absence de précipitations suffisantes pour activer l'herbicide (12 mm) dans les 7 à 10 jours suivant une pulvérisation en prélevée, le passage d'une houe rotative est suggérée pour activer l'herbicide.

Ne pas pulvériser sur des sols contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

Dans les pulvérisations en postlevée, il est essentiel de couvrir uniformément les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace avec BELLUM. Bien que la concurrence exercée par les mauvaises herbes soit rapidement stoppée, les symptômes visibles de destruction des mauvaises herbes (décoloration) peuvent mettre jusqu'à 2 semaines à apparaître, selon l'espèce et les conditions de croissance.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes levées lorsque celles-ci sont en pleine croissance. Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par la sécheresse, la chaleur, un excès d'eau, du temps frais prolongé ou un manque de fertilité, la suppression peut être réduite et une repousse peut survenir.

La culture pourrait subir des dommages temporaires (blanchiment) en présence de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture est affectée par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou à des températures extrêmes. Les symptômes sont visibles surtout aux endroits où un taux excessif a été utilisée, comme le chevauchement des passages du pulvérisateur. Le maïs surmonte rapidement ces effets et poursuit sa croissance normalement.

Ne pas faire de traitement foliaire en postlevée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de BELLUM, à défaut de quoi le maïs pourrait être gravement endommagé. Albaugh, LCC ne pourra être tenu responsable des pertes ou des dommages résultant d'un tel emploi.

BELLUM peut être utilisé avant ou après un traitement avec un insecticide pyréthroïde tel que l'insecticide FORCE^{MD} ou MATADOR^{MD} 120EC Insecticide.

Ne pas sarcler le maïs dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de BELLUM en postlevée.

Ne faire qu'un seul traitement avec BELLUM par année dans toutes les cultures sauf dans les canneberges pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS ne pas appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer à l'aide d'un appareil pneumatique.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zone tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
		Habitat aquatique	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs sucré, bleuets en corymbe, bleuets nains, et le gazon en plaques	1	4
	Canneberges	1	10

* Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

PULVÉRISATION AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES

Les solutions azotées (telles que le 28-0-0 à base de nitrate d'ammonium et d'urée), à l'exclusion des engrais en suspension, peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation pour les utilisations en prélevée dans le maïs. Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation lorsque le maïs est levé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'uniformité du mélange pendant la pulvérisation.

PULVÉRISATION TERRESTRE SEULEMENT (NE PAS appliquer l'aide un appareil pneumatique):

Volume d'eau

Utiliser dans un volume de 100 à 200 litres par hectare.

Pression de pulvérisation

De 206 à 300 kPa

Buses

Buse à jet plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Pour obtenir une couverture uniforme et une meilleure pénétration du couvert végétal, régler les buses à un angle de 90 degrés (90°) vers le bas.

Agent tensioactif

Pour pulvériser BELLUM en postlevée, il faut ajouter au mélange l'agent tensioactif non ionique AGRAL 90 à raison de 0,20 % v/v (2,0 L pour 1000 L de mélange à pulvériser).

Directives de mélange

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau. Agiter lentement.
3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
4. Au besoin, ajouter lentement l'herbicide Ultim et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète.
5. Ajouter lentement BELLUM et PRIMEXTRA II MAGNUM Herbicide ou l'Herbicide AATREX Liquide 480 (le cas échéant) et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète. Pour s'assurer d'une dispersion complète, attendre 2 ou 3 minutes après l'ajout du dernier herbicide dans la cuve.
6. Remplir la cuve jusqu'aux trois quarts d'eau.
7. Ajouter l'Herbicide DUAL II MAGNUM, au besoin.

8. Ajouter l'agent tensioactif non ionique AGRAL 90 à raison de 0,20 % v/v (pour les traitements qui le requièrent).
9. Ajouter un produit contenant du glyphosate si nécessaire. Consulter l'étiquette du produit d'association et de l'agent tensioactif pour connaître les directives de mélange appropriées.
10. Poursuivre l'agitation tout en finissant de remplir la cuve d'eau.
11. Une agitation continue est requise jusqu'à la fin de la pulvérisation, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes.
12. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser. **Une fois mélangé, BELLUM doit être utilisé le jour même.**
13. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MAÏS DE GRANDE CULTURE (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT ¹	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA BELLUM	TAUX/HA ² DE PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Prélevée	Acnide tuberculée	0,30 L	3 – 4 L de PRIMEXTRA II MAGNUM ³ Herbicide dans 200 L de solution/ha	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.
Post-levée ⁴	Haricots adzuki spontanés (<i>Vigna angularis</i>), digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>), grande herbe à poux ⁵ , acnide tuberculée, lampourde glouteron ⁵	0,21 L	0,58 L d'herbicide AATREX Liquide 480 + 0,2 % v/v d'AGRAL 90 dans 100-200 L d'eau/ha	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.

¹ Appliquer au stade 3-8 feuilles du maïs.

² Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.

³ Utiliser le TAUX le plus élevée de PRIMEXTRA II MAGNUM Herbicide lorsque l'envahissement par les mauvaises herbes est plus important.

⁴ Appliquer du stade unifolié au stade de la feuille trifoliée des haricots adzuki, aux stades 1 à 6 feuilles de la digitale sanguine, lorsque la grande herbe à poux est au stade du cotylédon-10 feuilles, jusqu'au

stade 8 feuilles de l'acnide tuberculée et jusqu'au stade du cotylédon et lorsque la lampourde glouteron est au stade du cotylédon – stade 6 feuilles.

⁵ Répression seulement.

MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ (EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA BELLUM	TAUX ¹/ HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Post-levée ²	0,21 L	0,2 % v/v AGRAL 90	<p>Effectuer un seul traitement par année.</p> <p>Utiliser dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 205 à 300 kPa.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Ne pas récolter le maïs sucré traité avec BELLUM durant les 50 jours suivant le traitement. Récolter le maïs de semence à des intervalles normaux.</p> <p>Les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré peuvent afficher une tolérance variable aux herbicides, dont BELLUM. Comme on n'a pas procédé à des essais sur les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré pour vérifier leur tolérance à BELLUM, il faut limiter la première utilisation du produit à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'adoption comme pratique culturale générale. En outre, il faut consulter son fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de lignées autofécondées de maïs de semence particulières à BELLUM.</p> <p>NE PAS pulvériser sur Delmonte 2038, car il en résulterait des dommages inacceptables aux cultures.</p>

¹ Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables. ²

Postlevée tardive (stades 3 à 6 feuilles).

ATOCATIÈRES ÉTABLIS

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA BELLUM	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée ¹ et postlevée hâtive aux	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon,	Effectuer un seul traitement par année sauf pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise.

mauvaises herbes		moutarde des champs, petite herbe à poux ² , vesce ² et renoncule rampante ²	Respecter un intervalle de 14 jours entre les traitements. Utiliser dans 200 L d'eau/ha pour le traitement de prélevée et dans 100 - 200 L d'eau/ha à une pression de 206 - 300 kPa pour le traitement de postlevée.
OU			<p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>NE PAS appliquer avec un appareil pneumatique.</p> <p>NE PAS pulvériser BELLUM au moyen d'un système d'irrigation quel qu'il soit.</p>
Postlevée tardive ³ aux mauvaises herbes	0,21 L ⁴	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux ² , vesce ² et renoncule rampante ²	
OU			<p>Atocatières en production - Traiter entre le débourrement et la mise à fruits. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.</p> <p>Atocatières non en production - Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales.</p> <p>NE PAS récolter dans les 365 jours suivant le traitement.</p> <p>NE PAS inonder dans les 60 jours suivant le traitement.</p> <p>NE PAS pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente.</p> <p>NE PAS pulvériser jusqu'au ruissellement.</p> <p>NE PAS pulvériser si une pluie ou si une irrigation par aspersion pour protéger contre le gel sont prévues dans les 48 heures à venir.</p> <p>Attendre au moins 18 mois après le dernier traitement de BELLUM dans une atocatière avant de replanter des canneberges.</p>
Post-levée des mauvaises herbes ³	2 applications de 0,21 L ⁴	Mauvaises herbes supprimées avec une seule application de 0,21 L plus potentilles (<i>Potentilla</i> spp.) ² , verge d'or, joncs (<i>Juncus Canadensis</i> , <i>J. effusus</i> , <i>J. bufonius</i> , <i>J. tenuis</i>) ² et carex (<i>Carex</i> spp.) ²	
<p>¹ Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.</p> <p>² Répression seulement.</p> <p>³ Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.</p> <p>⁴ Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.</p>			

BLEUETS EN CORYMBE (ANNÉES DE PRODUCTION ET DE NON-PRODUCTION)

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA BELLUM	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée aux mauvaises herbes ¹	0,30 L/ha	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des	Effectuer un seul traitement par année.

		champs, petite herbe à poux ⁴	Appliquer BELLUM jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes et jusqu'à la préfloraison de la culture.
OU			
Postlevée aux mauvaises herbes ²	0,30 L/ha ³	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge, petite herbe à poux ⁴	<p>Traitement généralisé par voie terrestre (pulvériser directement à la base des plants)</p> <p>Utiliser dans 100-200 L/ha d'eau à une pression de 206-300 kPa.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>NE PAS appliquer avec un appareil pneumatique.</p>

¹ Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.
² Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.
³ AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.
⁴ Répression.

BLEUETS NAINS (ANNÉES DE PRODUCTION ET DE NON-PRODUCTION)			
MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA BELLUM	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée aux mauvaises herbes ¹	0,30 L/ha	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux ⁴	<p>Effectuer un seul traitement par année.</p> <p>Appliquer BELLUM jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes.</p>
OU			
Postlevée aux mauvaises herbes ²	0,30 L/ha ³	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge, petite herbe à poux ⁴	<p>Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.</p> <p>Traitement généralisé par voie terrestre (par-dessus les plants de bleuets).</p> <p>Utiliser dans 100-200 L/ha d'eau à une pression de 206-300 kPa.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>NE PAS appliquer avec un appareil pneumatique</p>

¹ Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.
² Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.
³ AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.
⁴ Répression.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que BELLUM est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BELLUM et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le BELLUM ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratique de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseiller agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ALBAUGH, LLC au 1-800-247-8013.

DIRECTIVES POUR LA REMISE EN CULTURE

Certaines cultures se sont révélées sensibles à la présence de faibles résidus de BELLUM dans le sol. L'intervalle de remise en culture minimal est la période qui s'étend entre la dernière pulvérisation de BELLUM et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après la pulvérisation de la TAUX recommandée BELLUM, respecter les intervalles de remise en culture suivants.

CULTURE	INTERVALLE MINIMAL DE REMISE EN CULTURE
Blé d'hiver	3 mois
Blé de printemps, maïs de grande culture (grain ou ensilage), maïs de semence, maïs sucré	10 mois
Luzerne, pommes des terres, soja, tomates transplantées, haricots blancs	11 mois
Toutes les autres cultures	Essai biologique en plein champ

Respecter les directives de remise en culture figurant sur les étiquettes de tous les produits mélangés avec BELLUM.

En cas d'échec de la culture, seuls du maïs de grande culture (grain ou ensilage), du maïs de semence ou du maïs sucré peuvent être cultivés comme culture de secours dans les mêmes champs où la culture ratée a été traitée avec BELLUM. Il ne faut PAS utiliser BELLUM dans la culture de secours.

Toute culture NE FIGURANT PAS AU TABLEAU CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE SEMÉE dans un champ traité avec BELLUM que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

On peut effectuer un essai biologique n'importe quelle année après l'année du traitement avec BELLUM pour évaluer la tolérance de la culture que l'on a l'intention de cultiver pendant l'année suivant l'essai biologique. Ne pas faire d'essai biologique l'année même du traitement. Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec BELLUM pour planter la culture à l'essai.

ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAM

1. Échantillon représentatif

S'assurer que les paramètres du sol de la parcelle où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et égouttement du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ

2. Superficie de l'échantillon

La superficie de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour faire en sorte que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme lorsqu'on sème tout le champ

3. Autres herbicides résiduels

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été utilisé dans le champ entre le dernier traitement avec BELLUM et la période de l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture à l'essai

4. Comparaisons

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

5. Évaluation

Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de tout dommage à la culture, par exemple l'étiollement, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

NE PAS INSÉRER D'AUTRES CULTURES DANS LA ROTATION AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.

Le non-respect de ces directives sur la remise en culture peut entraîner des dommages aux nouvelles cultures ensemencées.

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX MISES EN GARDE, AUX RESTRICTIONS, AUX DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'UTILISATION, AUX CULTURES DE ROTATION ET AUX DIRECTIVES DÉTAILLÉES SUR LES TAUX À UTILISER SELON LE TYPE DE SOL.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée :

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.

2024-2688
2024-07-12

4. Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux/territoriaux pertinents.

Bellum est une marque déposée d'Albaugh, LLC.